



Le Président

**RÉGION NORMANDIE**

**Commission Permanente**  
**Réunion du 13 septembre 2021**

14h00, à Caen en visioconférence

Sous la présidence de Madame GAUGAIN

**DELIBERATION**

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante</b>
<b>Mission</b>	<b>Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique</b>
<b>Programme</b>	<b>P270 - Soutenir la recherche</b>
<b>Titre</b>	<b>SOUTIEN AUX PROJETS DE RECHERCHE ' EMERGENTS ' ET ' TREMPLINS ' DE L'AMI RIN RECHERCHE 2021</b>

Présents :

Julie BARENTON-GUILLAS, Véronique BEREGOVOY, Laurent BONNATERRE, Mélanie BOULANGER, Virginie CAROLO-LUTROT, Philippe CHAPRON, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Bertrand DENIAUD, Clotilde EUDIER, Angélique FERREIRA, Eve FROGER, Jean-Baptiste GASTINNE, Claire-Emmanuelle GAUER, Sophie GAUGAIN, Patrick GOMONT, Catherine GOURNEY-LECONTE, Jonas HADDAD, Timothée HOUSSIN, Guy LEFRAND, Thierry LIGER, Rudy L'ORPHELIN, Aline LOUISY-LOUIS, David MARGUERITTE, Florence MAZIER, Hafidha OUADAH, Anna PIC, Olivier PJANIC, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, François-Xavier PRIOLLAUD, Claire ROUSSEAU, Rodolphe THOMAS.

Excusés et pouvoirs :

Bastien RECHER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Mélanie BOULANGER), Hervé MORIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN).

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AP D 16-12-1 du 15 décembre 2016 portant approbation des Schémas Régionaux de Développement Economique des Entreprises pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEEII) et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI),

Vu la décision du Comité Régional de Programmation en date du 17 mars 2017, approuvant l'attribution d'une subvention FEDER à l'Université le Havre Normandie pour le projet NEPTUNE,

Vu la délibération n° CP D 17-03-20 de la Commission Permanente en date du 20 mars 2017 attribuant une subvention FEDER de 542 803,00€ à l'Université le Havre Normandie, pour le projet NEPTUNE,

Vu la décision du Comité Régional de Programmation en date du 17 mars 2017, approuvant l'attribution d'une subvention FEDER à l'Université le Havre Normandie pour le projet PERFAD,

Vu la délibération n° CP D 17-03-20 de la Commission Permanente en date du 20 mars 2017 attribuant une subvention FEDER de 383 855,00€ à l'Université le Havre Normandie, pour le projet PERFAD,

Vu la décision du Comité Régional de Programmation en date du 19 mai 2017, approuvant l'attribution d'une subvention FEDER à l'Université le Havre Normandie pour le projet TIGRE,

Vu la délibération n° CP D 17-05-29 de la Commission Permanente en date du 22 mai 2017 attribuant une subvention FEDER de 261 525,00€ à l'Université le Havre Normandie, pour le projet TIGRE,

Vu la décision du Comité Régional de Programmation en date du 19 mai 2017, approuvant l'attribution d'une subvention FEDER à l'Université le Havre Normandie pour le projet ANDECE,

Vu la délibération n° CP D 17-05-29 de la Commission Permanente en date du 22 mai 2017 attribuant une subvention FEDER de 315 638 783€ à l'Université le Havre Normandie, pour le projet ANDECE,

Vu la décision du Comité Régional de Programmation en date du 14 septembre 2018, approuvant l'attribution d'une subvention FEDER au CHU de Rouen Normandie pour le projet ONCOTHERA,

Vu la délibération n° CP D 18-09-37 de la Commission Permanente en date du 17 septembre 2018 attribuant une subvention FEDER de 119 000,00€ et une subvention Région de 119 000,00€ au CHU de Rouen Normandie, pour le projet ONCOTHERA,

Vu la délibération n° CP D 19-10-28 de la Commission Permanente en date du 17 octobre 2019 attribuant une subvention FEDER de 119 000,00€ et une subvention Région de 423 483,00€ à l'Université de Rouen Normandie, pour le projet OPTICOG,

Vu la délibération n° CP D 20-12-23 de la Commission Permanente en date du 14 décembre 2020 modifiant la délibération n° AP D 17-02-3 du Conseil Régional en date du 6 février 2017 approuvant le dispositif RIN Recherche,

Vu la délibération n° AP D 20-12-10 du Conseil Régional en date du 14 décembre 2020 adoptant le Budget Primitif 2021 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 21-07-8 du Conseil Régional en date du 2 juillet 2021 adoptant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° AP D 21-07-13 du Conseil Régional en date du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Région,

Vu la délibération n° AP D 21-07-17 du Conseil Régional en date du 19 juillet 2021 adoptant le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 21-07-25 du Conseil Régional du 19 juillet 2021 adoptant le règlement des subventions régionales et les modèles de conventions de subventions pour les aides soumises à ce même règlement,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 13 septembre 2021, modifiant la délibération n° CP D 20-07-23 en date du 06 juillet 2020 et approuvant la convention-type RIN Recherche,

## Considérant

- qu'en déclinaison du Schéma Régional de l'Economie, des Entreprises, de l'internationalisation et de l'innovation (SRDEII) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adoptés à l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2016, la Région souhaite conforter les axes de recherche d'excellence et en émergence sur le territoire normand, en finançant des projets de recherche afin :
  - d'accroître la visibilité et l'attractivité du potentiel de la recherche du territoire normand, tout en irrigant le tissu économique de la région,
  - promouvoir des projets d'excellence scientifique, originaux et d'intérêt pour la Normandie,
  - permettre aux équipes de recherche de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale qui renforcera l'attractivité de la Normandie,
- que la Région, dans le cadre du dispositif RIN Recherche tel qu'adopté le 14 décembre 2020, entend soutenir l'excellence et l'attractivité des laboratoires de recherche normands en cohérence avec la stratégie des établissements, des organismes et de la COMUE Normandie Université à travers des projets émergents qui favorisent le développement de nouvelles thématiques de recherche,
- le dépôt de demandes de soutien de projets de recherche, détaillés en annexes 3 et 4 et répondant aux objectifs du dispositif RIN Recherche,
- la nécessité de modifier la convention-type RIN Recherche, suite à l'évolution du règlement des subventions régionales dont :
  - l'article 4 sur la prise en compte des dépenses a été précisé afin d'éviter toute confusion avec les dates de réalisation du projet, suite à une observation de la pairie régionale,
  - l'ajout de l'article 6 relatif à l'information sur l'amortissement de l'équipement dont le coût est le plus élevé,
- la nécessité de procéder aux modifications financières suivantes, sans rédaction d'un avenant :
  - des désaffectations et affectations telles que détaillées en annexe 1, pour les projets FEDER NEPTUNE, TIGRE, ANDECE et PERFAD portés par l'Université le Havre Normandie et pour un total de 38 787,72€. Suite à une réévaluation des frais de personnel, les dépenses de fonctionnement ont en effet été corrigées à la hausse. Les dépenses d'investissements ont été revues à la baisse, pour conserver l'équilibre budgétaire,
  - une désaffectation de 3 946,62€ en investissement (sur la ligne « Equipements ») et une affectation complémentaire de 3 946,62€ en fonctionnement (sur la ligne « Consommables ») pour le projet ONCOTHERA porté par le CHU de Rouen Normandie,
- la nécessité de modifier le plan de financement du projet OPTICOG porté par l'Université de Rouen Normandie en procédant à une désaffectation de 10 000,00€ en fonctionnement (sur les lignes « Consommables » et « Prestations de recherche ») et une affectation complémentaire de 10 000,00€ en investissement (sur la ligne « Equipements scientifiques »), avec rédaction d'un avenant. Ces glissements sont rendus nécessaires par l'impossibilité du bénéficiaire de mettre en place des protocoles de recherche tels qu'initialement prévus, suite aux restrictions prises dans le contexte de crise sanitaire. Ces protocoles ont ainsi été revus, et nécessitent l'achat de nouveaux équipements,

- l'ajout de l'article 6 relatif à l'information sur l'amortissement de l'équipement dont le coût est le plus élevé,

Après en avoir délibéré,

**Décide**, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux désaffectations pour un montant total de 56 680,96 € au titre de l'opération P270O002 – soutien aux projets de recherche, présentées dans l'annexe 1 ;
- de procéder aux affectations pour un montant total de 4 245 405,26 € au titre de l'opération P270O002 - soutien aux projets de recherche, présentées dans l'annexe 1 ;
- d'attribuer aux bénéficiaires listés annexe 2 un montant total de 4 188 724,30 € ;
- de déroger :
  - au règlement RIN recherche 2021 en autorisant pour le projet RETIGENE 2 établissements porteurs ;
  - au règlement RIN recherche 2021 en autorisant pour le projet ACTARGP une durée totale de 26 mois ;
  - à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional en prenant en compte les dépenses à compter du 01/01/2021 pour le projet HYBRID porté par le CNRS ;
- d'approuver :
  - la modification de la convention-type RIN Recherche en annexe 5 ;
  - les termes de l'avenant avec l'Université de Rouen Normandie, présenté en annexe 6 ;
- d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires listés en annexes 3 et 4 :
  - les conventions RIN Recherche selon le modèle adopté par la Commission Permanente en date du 13 septembre 2021 ;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

*Hervé MORIN*

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021 après réception Préfecture le 22 septembre 2021 Référence technique : 076-200053403-20210913-124453-DE-1-1 et affichage ou notification le 22 septembre 2021
--

*Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**2021 CP 13 SEPTEMBRE - REC - Programme P270 - Soutenir la recherche**  
**Montant Affectation : 4 188 724,30€**

## Opération P270O002 Projets de recherche

Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
18E01837T01	REGION - CHU de ROUEN - ONCOTHERA - FCT - Tranche 01	P270E26	AE-2018-D-939-Soutenir la rech	36 500,00	Mvt - 1	Prévisionnel	- 3 946,62
<i>Sous-Total P270E26 :</i>							<b>- 3 946,62</b>
Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
19E00851T01	REGION - URN-OptiCog - Tranche 01	P270E28	AE-2019-D-939-Soutenir la rech	393 350,00	Mvt - 1	Prévisionnel	- 10 000,00
<i>Sous-Total P270E28 :</i>							<b>- 10 000,00</b>
Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
21E04835T01	REGION - ENSICAEN - PICODUV - TREMP LIN - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	43 200,00
21E04824T03	REGION - INSERM - GLYCOPROTECT - EMERGENT - Tranche 03	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	46 000,00
21E04189T01	REGION - ULHN - CRYOCOP - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	52 360,00
21E04848T01	REGION - URN - RetiGene - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	55 000,00
21E04855T01	REGION - UNICAEN - RetiGene - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	55 000,00
21E04687T01	REGION - ULHN - MOCUB - TREMP LIN - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	63 380,80
21E04686T01	REGION - URN - MOCUB - TREMP LIN - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	71 181,50
21E04645T01	REGION - URN - PERCYCLE - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	78 500,00
21E04639T01	REGION - UNICAEN - HIGH-TECH - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	80 630,00

21E04335T01	REGION - ULHN - THERMALTUB - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	85 000,00
21E05092T01	REGION - UNICAEN - ECUSED - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	85 000,00
20E02143T02	REGION - CNRS - HYBRID - TREMLIN - Tranche 02	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	86 000,00
21E04222T01	REGION - CNRS - Deep-LightProj - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	89 000,00
21E05080T02	REGION - UNICAEN - SCHEMAh - EMERGENT - Tranche 02	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	91 200,00
21E04343T01	REGION - URN - BIOMA-NORMAN - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	91 500,00
21E04912T02	REGION - UNICAEN - MI2B - EMERGENT - Tranche 02	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	95 000,00
21E04801T01	REGION - GIE GANIL - ACTARGP - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	96 000,00
21E04183T01	REGION - INSA - ElectROrg - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	100 000,00
21E04497T04	REGION - CNRS - SUCHIES - EMERGENT - Tranche 04	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	100 500,00
21E04509T01	REGION - URN - CIRM - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	101 000,00
21E04807T02	REGION - CNRS - IENA - EMERGENT - Tranche 02	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	102 000,00
21E04334T03	REGION - CNRS - CRYOMAGNET - EMERGENT - Tranche 03	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	103 000,00
21E04344T01	REGION - URN - ELBA - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	115 800,00
21E04451T01	REGION - URN - ESNBAROQUE - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	122 474,00
21E04843T01	REGION - UNICAEN - CALM-NiPS - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	125 184,00
21E04736T01	REGION - URN - SWEET TRIP - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	126 000,00
21E04809T02	REGION - ENSICAEN - SCHINOBI - EMERGENT - Tranche 02	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	127 000,00

21E04825T01	REGION - UNICAEN - COMT - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	130 000,00
21E04187T01	REGION - INSA - CH-PAK - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	131 000,00
21E04928T01	REGION - INSERM - NICE - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	132 000,00
21E05089T03	REGION - UNICAEN - DARTHYS - EMERGENT - Tranche 03	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	135 542,00
21E04733T01	REGION - UNICAEN - Cosmic2020 - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	136 190,00
21E04911T01	REGION - UNICAEN- RADIOGOLD - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	137 000,00
21E04188T01	REGION - URN - FLUCATOOL -EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	140 000,00
21E05051T01	REGION - URN - ECOLINK - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	141 550,00
21E04910T01	REGION - UNICAEN - Click & Detect - EMERGENT - Tranche 01	P270E32	AE-2021-D-936-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	150 000,00

**Sous-Total P270E32 :** **3 620 192,30**

Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
21E04733T02	REGION - UNICAEN - Cosmic2020 - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	900,00
21E04687T02	REGION - ULHN - MOCUB - TREMPLIN - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	1 600,00
21E04686T02	REGION - URN - MOCUB - TREMPLIN - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	2 000,00
21E04497T03	REGION - CNRS - SUCHIES - EMERGENT - Tranche 03	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	3 000,00
21E04639T02	REGION - UNICAEN - HIGH-TECH - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	3 000,00
21E04736T02	REGION - URN - SWEET TRIP - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	3 000,00
18P02891T02	REGION - ONCOTHERA - CHU ROUEN - INVEST - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	3 946,62

21E04451T02	REGION - URN - ESNBAROQUE - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	4 000,00
21E05080T01	REGION - UNICAEN - SCHEMAh - EMERGENT - Tranche 01	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	4 000,00
21E04183T02	REGION - INSA - ElectROrg - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	5 000,00
21E04187T02	REGION - INSA - CH-PAK - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	5 000,00
21E04343T02	REGION - URN - BIOMA-NORMAN - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	5 000,00
21E05089T02	REGION - UNICAEN - DARTHYS - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	6 300,00
21E04189T02	REGION - ULHN - CRYOCOP - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	7 500,00
21E05051T02	REGION - URN - ECOLINK - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	7 500,00
21E04222T03	REGION - CNRS - Deep-LightProj - EMERGENT - Tranche 03	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	8 000,00
P270O002T200	REGION - URN-OptiCog - 19E00851	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	10 000,00
21E04509T02	REGION - URN - CIRM - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	11 350,00
20E02143T03	REGION - CNRS - HYBRID - TREMPLIN - Tranche 03	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	12 000,00
21E04843T02	REGION - UNICAEN - CALM-NIPS - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	13 332,00
21E04344T02	REGION - URN - ELBA - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	14 200,00
21E04809T01	REGION - ENSICAEN - SCHINOBI - EMERGENT - Tranche 01	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	17 000,00
21E04645T02	REGION - URN - PERCYCLE - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	18 000,00
21E04807T01	REGION - CNRS - IENA - EMERGENT - Tranche 01	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	26 000,00
21E05092T02	REGION - UNICAEN - ECUSED - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	30 000,00

21E04824T02	REGION - INSERM - GLYCOPROTECT - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	31 850,00
21E04835T02	REGION - ENSICAEN - PICODUV - TREMLIN - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	36 000,00
21E04801T02	REGION - GIE GANIL - ACTARGP - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	38 000,00
21E04334T02	REGION - CNRS - CRYOMAGNET - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	46 000,00
21E04912T03	REGION - UNICAEN - MI2B - EMERGENT - Tranche 03	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	55 000,00
21E04335T02	REGION - ULHN - THERMALTUB - EMERGENT - Tranche 02	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	65 000,00
21E04742T01	REGION - ENSICAEN - DONEUT - EMERGENT - Tranche 01	P270E33	AP-2021-D-906-Soutenir la rech	0,00	Affectation initiale	Prévisionnel	89 000,00

**Sous-Total P270E33 :** **582 478,62**

Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
H106O001T17	PROJET PERFAD UNIVERSITE DU HAVRE - FCT	P270E34-EHN	AE-2015-D-930-5-FEDER-HN-Soute	256 945,26	Mvt - 1	Prévisionnel	- 35 644,62
18P03399T02	FEDER - CHU de Rouen - ONCOTHERA - INVEST/FONCT - Tranche 02	P270E34-EHN	AE-2015-D-930-5-FEDER-HN-Soute	36 500,00	Mvt - 1	Prévisionnel	- 3 946,62
H106O001T39	HN0005580-Université du Havre-Projet TIGRE-Fonct	P270E34-EHN	AE-2015-D-930-5-FEDER-HN-Soute	191 755,57	Mvt - 2	Prévisionnel	514,71
H106O001T41	HN0005631-Université du Havre-Projet ANDECE-Fonct	P270E34-EHN	AE-2015-D-930-5-FEDER-HN-Soute	213 360,71	Mvt - 2	Prévisionnel	754,45
H106O001T14	PROJET NEPTUNE 1 UNIVERSITE DU HAVRE-FCT	P270E34-EHN	AE-2015-D-930-5-FEDER-HN-Soute	342 408,97	Mvt - 2	Prévisionnel	1 873,94

**Sous-Total P270E34-EHN :** **- 36 448,14**

Code Tranche	Description Tranche	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt Pluri affect.	N° Mvt Tranche	Statut Mvt Tranche	Montant Mvt Tranche
H106O001T10	PROJET NEPTUNE 1 UNIVERSITE HAVRE	P270E35-EHN	AP-2015-D-900-5-FEDER-HN-Soute	147 527,78	Mvt - 2	Prévisionnel	- 1 873,94
H106O001T42	HN0005631-Université du Havre-Projet ANDECE-Invest	P270E35-EHN	AP-2015-D-900-5-FEDER-HN-Soute	102 278,12	Mvt - 2	Prévisionnel	- 754,45
H106O001T40	HN0005580-Université du Havre-Projet TIGRE-Invest	P270E35-EHN	AP-2015-D-900-5-FEDER-HN-Soute	40 644,00	Mvt - 2	Prévisionnel	- 514,71

18P03399T01	FEDER - CHU de Rouen - ONCOTHERA - INVEST/FONCT - Tranche 01	P270E35-EHN	AP-2015-D-900-5-FEDER-HN-Soute	82 500,00	Mvt - 1	Prévisionnel	3 946,62
H106O001T13	PROJET PERFAD UNIVERSITE DU HAVRE	P270E35-EHN	AP-2015-D-900-5-FEDER-HN-Soute	68 000,00	Mvt - 1	Prévisionnel	35 644,62
<i>Sous-Total P270E35-EHN :</i>							<b>36 448,14</b>
<i>Sous-Total P270O002 :</i>							<b>4 188 724,30</b>

Bénéficiaire	Procédure du dossier	Objet de l'opération	Type de décision	Mt sub HT ou TTC	Taux aide	Type subvention	Montant aide	Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération	Date de début d'éligibilité des dépenses	Date de fin d'éligibilité des dépenses	Date limite de réception des pièces justificatives	Date de fin de convention	Dossier - Code
<b>EMERGENT</b>														
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - Deep-LightProj : Nouveaux opérateurs de projections pour la génération d'images photo-réalistes par réseaux de neurones légers	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	89 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04222
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - IENA : Émission d'électrons de nanoparticules par collision avec des ions	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	8 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04222
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - IENA : Émission d'électrons de nanoparticules par collision avec des ions	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	102 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04807
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - SUCHIES : Structure urbaines comparées à travers l'histoire et les échelles	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	26 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04807
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - SUCHIES : Structure urbaines comparées à travers l'histoire et les échelles	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	100 500,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04497
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D INGENIEURS DE CAEN	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - DONEUT - Dosimétrie Neutrons	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	3 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04497
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CRYOMAGNET : Cryoaimant supraconducteur MgB2	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	103 000,00 €	01/12/2021	30/11/2023	01/12/2021	30/05/2024	30/05/2024	30/11/2024	21E04334
EPA INSERM INSTITUT NAT DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - SCHINOBI : Chimie sous irradiation de soufre de glaces intégrant des composés azotés et organiques	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	46 000,00 €	01/12/2021	30/11/2023	01/12/2021	30/05/2024	30/05/2024	30/11/2024	21E04334
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - NICE : Mise en place des outils et techniques d'édition génomique (CRISPR) de cellules souches pluripotentes induites: applications à la maladie d'Alzheimer	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	89 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	31/03/2024	31/03/2024	30/09/2023	21E04742
GIE GD ACCELERATEUR NATION D IONS LOURDS	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ACTARGP : Active TARget Gaz Pur	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	127 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	31/12/2024	21E04809
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ACTARGP : Active TARget Gaz Pur	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	17 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	31/12/2024	21E04809
INSTITUT NATIO SCIENCES APPLIQUEES ROUEN	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CH-PAK : Late-stage diversification of alkylketone-based polymers through C-H bond activation	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	132 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04928
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	46 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04824
INSTITUT NATIO SCIENCES APPLIQUEES ROUEN	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CALM-NIPS : Méditation de Pleine Conscience Pour Faire Face à un Deuil Etude Pilote en Neuroimagerie	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	31 850,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04824
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	96 000,00 €	01/09/2021	31/10/2023	01/09/2021	30/04/2024	30/04/2024	31/10/2024	21E04801
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	38 000,00 €	01/09/2021	31/10/2023	01/09/2021	30/04/2024	30/04/2024	31/10/2024	21E04801
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CH-PAK : Late-stage diversification of alkylketone-based polymers through C-H bond activation	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	131 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04187
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	5 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04187
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	100 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04183
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ElectROrg : Electrosynthèse et Organocatalyse Radicalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	5 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04183
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CALM-NIPS : Méditation de Pleine Conscience Pour Faire Face à un Deuil Etude Pilote en Neuroimagerie	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	125 184,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	31/03/2024	31/03/2024	30/09/2024	21E04843
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - Click & Detect : Chimie click et détection in vivo : intérêt d'un radiopharmaceutique hydrophile et application à l'imagerie TEP/IRM de l'inflammation vasculaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	13 332,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	31/03/2024	31/03/2024	30/09/2024	21E04843
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - COMT : Régulation et rôle de COMT dans la physiopathologie de l'arthrose et la douleur associée	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	130 000,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04910
INSTITUT NATIO SCIENCES APPLIQUEES ROUEN	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - Cosmic2020 : Contrôle du recyclage du Soufre dans le système sol-plante par une culture de Moutarde InterCalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	136 190,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04733
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - Cosmic2020 : Contrôle du recyclage du Soufre dans le système sol-plante par une culture de Moutarde InterCalaire	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	900,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	30/03/2024	30/03/2024	30/09/2024	21E04733
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - DARTHYS : Dépendances Routières et Transferts Hydro-Sédimentaires	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	135 542,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E05089
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ECUSED : Effets cumulés des activités humaines en	Attribution de fonctionnement	HT	94,26	Proportionnelle	6 300,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E05089
Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ECUSED : Effets cumulés des activités humaines en	Attribution de fonctionnement	HT	94,26	Proportionnelle	85 000,00 €	01/12/2021	30/11/2023	01/12/2021	30/05/2024	30/05/2024	30/11/2024	21E05092	

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	de recherche	mer sur les fonds sédimentaires : apports de la géochimie et des géostatistiques	Attribution d'investissement	HT	94,26	Proportionnelle	30 000,00 €	01/12/2021	30/11/2023	01/12/2021	30/05/2024	30/05/2024	30/11/2024	21E05092
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - M12B : Conception de dispositifs de microfluidique pour l'étude des mécanismes d'interactions entre bactéries provenant de microbiotes laitier ou cidricole	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	95 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04912
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	55 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04912
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - RADIOGOLD : Radio-iododécarboxylation à l'or et applications à d'autres radio-isotopes RIN Recherche 2021 - Emergent - RetiGene: Imagerie de l'angiogenèse rétinienne : Développement d'un nouvel outil diagnostique des atteintes neurovasculaires du nouveau-né	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	137 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04911
			Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	55 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04855
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - SCHEMAH : Structure de la chromatine, Environnement et Méthylation des Acides nucléiques chez l'huître	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	91 200,00 €	01/11/2021	30/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	31/10/2024	21E05080
Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Projets Emergents - HIGH-TECH : Vers une meilleure semi-automatisation du traitement des données massives : annotation sophistiquée de données textuelles.	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	4 000,00 €	01/11/2021	30/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	31/10/2024	21E05080	
		Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	80 630,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04639	
UNIVERSITE DE ROUEN- NORMANDIE	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - BIOMANORMAN : Emergence d'un pôle biomaths en Normandie	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	91 500,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04343
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	5 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04343
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CIRM : Commerce international et réseau maritime : une analyse à partir de données massives.	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	101 000,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04509
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	11 350,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04509
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ELBA : Exploration de la "Lattice Boltzmann method" et Applications	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	115 800,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04344
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	14 200,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04344
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ESN Baroque : Espaces du spirituel dans la Normandie Baroque	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	122 474,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04451
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	4 000,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04451
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - FLUCATool : Développement d'outils de bioconjugation fluorogénique par photocatalyse : vers des applications en bioimagerie	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	140 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04188
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - PERCYCLE : Perception et franchissement d'obstacle dans la locomotion cycliste	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	78 500,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04645
Attribution d'investissement			HT	100,00	Proportionnelle	18 000,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04645	
Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - SWEET TRIP : Explorer la régulation de la glycosylation chez la microalgue verte Chlamydomonas reinhardtii grâce à une glycoprotéine rapportrice sur mesure	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	126 000,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04736	
		Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	3 000,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E04736	
Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - RetiGene: Imagerie de l'angiogenèse rétinienne : Développement d'un nouvel outil diagnostique des atteintes neurovasculaires du nouveau-né	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	55 000,00 €	01/01/2022	31/12/2023	01/01/2022	30/06/2024	30/06/2024	30/12/2024	21E04848	
Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - ECOLINK : Apprécier le rôle de la faune du sol dans la régulation de l'exsudation racinaire via un dispositif d'étude novateur : ECOROOTs	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	141 550,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E05051	
		Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	7 500,00 €	15/10/2021	14/10/2023	15/10/2021	14/04/2024	14/04/2024	14/10/2024	21E05051	
UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - CRYOCOP : Cryoconservation, viabilité et développement des œufs de copépodes issus de populations sauvages de Seine (France) et du Saint Laurent (Canada)	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	52 360,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	31/03/2024	31/03/2024	30/09/2024	21E04189
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	7 500,00 €	01/10/2021	30/09/2023	01/10/2021	31/03/2024	31/03/2024	30/09/2024	21E04189
	Soutien aux projets de recherche	RIN Recherche 2021 - Emergent - THERMALTUB : Thermique des Machines Electriques Linéaires Tubulaires à Commutation de Flux avec Paliers Intégrés	Attribution de fonctionnement	HT	100,00	Proportionnelle	85 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04335
			Attribution d'investissement	HT	100,00	Proportionnelle	65 000,00 €	01/11/2021	31/10/2023	01/11/2021	30/04/2024	30/04/2024	30/10/2024	21E04335
<b>Sous-total</b>							<b>3 873 362,00 €</b>							
<b>TREMPAINS</b>														
CENTRE NATIONAL DE LA	Soutien aux projets	RIN Recherche 2020 - Tremplin - HYBRID : Effet de Diffusion Différentielle dans les	Attribution de fonctionnement	HT	40,00	Proportionnelle	86 000,00 €	01/09/2021	31/08/2024	01/09/2021	28/02/2025	28/02/2025	28/08/2025	20E02143



**P270 – projets RIN Recherche « Emergents » - CP du 13 septembre 2021**

**Définition d'un projet Emergent**

Un projet émergent se déroule sur 2 ans maximum. Il est porté par un unique établissement souhaitant qu'un chercheur ou une équipe de recherche puisse développer un projet précurseur ou une nouvelle thématique. Le porteur doit démontrer la cohérence du projet avec la politique scientifique de l'unité de recherche concernée, mais également toute la singularité du projet et la prise de risque encourue. La thématique ne doit pas avoir fait l'objet d'un précédent financement. Le projet est à estimer entre 50K€ et 150K€ d'intervention régionale.

**Dépenses éligibles au titre du règlement 2021**

Equipements scientifiques : acquisition et/ou mise à niveau d'équipements scientifiques. Pour cette dernière, les établissements seront attentifs à indiquer si leur comptabilité prend en charge la mise à niveau comme dépense de fonctionnement ou d'investissement. Dépenses de personnel : frais liés à la rémunération de personnel de recherche qualifié, non permanent, non doctorant et non stagiaire, en lien direct avec le projet. Frais de prestation de recherche externe : frais d'analyse liés au projet, accès à des plateformes technologiques... Toute notion de facturation interne est exclue du dispositif. Frais d'aide au montage de dossiers européens (hors FEDER) ou PIA : frais de traduction, recrutement de cabinets... Consommables : concernent uniquement les consommables de recherche en lien avec le projet. Frais de mission : concernent uniquement les frais de mission des personnels contractuels embauchés pour le projet et financés dans le cadre du RIN recherche (déplacement, hébergement hors région...).

Ci-dessous, présentation des projets par Réseau d'Intérêt Normand et de leurs plans de financements. **En l'absence de plan de financement, l'intervention régionale est à 100%.**

➤ **RIN Normandie Energies et Matériaux (NEM) - Pôle ComUE Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux (EP2M)**

- **CRYOMAGNET : Cryoaimant supraconducteur MgB2**

Projet porté par le CNRS Délégation de Normandie (CRISMAT)

Le projet vise à supprimer les émissions de gaz à effets de serre libérées en haute altitude par les appareils actuels. Le kérosène serait remplacé par de l'hydrogène dans sa phase liquide. Il s'agit d'une démarche originale de développement d'un matériau sur mesure "material by design" en jouant sur l'architecture du matériau ou plus exactement sur sa géométrie et en s'appuyant sur la simulation de son frittage par SPS<sup>1</sup>.

Ce projet est financé à hauteur de 149 000,00€ (103 000,00€ en fonctionnement et 46 000,00 € en investissement ou AE : 103 000,00€ /AP : 46 000,00€) à 100% sur fonds Région.

- **THERMALTUB : Thermique des Machines Electriques Linéaires Tubulaires à Commutation de Flux avec Paliers Intégrés**

Projet porté par l'Université le Havre Normandie (GREAH et LUSAC)

---

<sup>1</sup> Le frittage par SPS (Spark Plasma Sintering) constitue une voie d'amélioration du matériau permettant de suivre l'évolution de la microstructure, de la taille des grains et la distribution de taille et de la densité.

Le projet porte sur l'étude des machines électriques<sup>2</sup> linéaires tubulaires pour des applications dans les technologies de l'industrie et de l'énergie. Ces machines sont envisagées pour une application à la conversion de l'énergie de la houle comme génératrices électriques. Le but de ce projet est de travailler sur la structure électromagnétique et mécanique de ces machines pour l'amélioration de leurs performances. Concrètement il s'agit de développer un prototype capable de limiter l'augmentation des températures et d'améliorer les performances volumiques.

Ce projet est financé à hauteur de 150 000,00€ (85 000,00€ en fonctionnement et 65 000,00 € en investissement ou AE : 85 000,00€/ AP : 65 000,00€) à 100% sur fonds Région.

- **IENA : Émission d'électrons de nanoparticules par collision avec des ions**

Projet porté par le CNRS Délégation de Normandie (CIMAP)

Le projet vise à développer une méthodologie pour quantifier les sections efficaces d'émission d'électrons par des nanoparticules suite à leur exposition à un rayonnement ionique afin de choisir celles qui sont le plus adaptées pour l'émission d'électrons. Cela permettra de quantifier les processus physiques responsables de l'augmentation de l'efficacité d'endommagement par ce type de radio sensibilisants lors de thérapies par faisceau d'ions ou hadronthérapies.

Ce projet est financé à hauteur de 128 000,00€ (102 000,00€ en fonctionnement et 26 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **DONEUT : Dosimétrie Neutrons**

Projet porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (LPC)

Le projet vise à réaliser un instrument transportable capable de faire des mesures rapides et précises des débits de dose de neutrons, appareil indispensable dans les installations civiles et militaires, qui répond à un besoin avéré de l'industrie électronucléaire.

Ce projet est financé à hauteur de 89 000,00€ (en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **ACTARGP : Active TARget Gaz Pur**

Projet porté par le Grande Accélérateur Nationale d'Ions Lourds

Ce projet vise à explorer de nouvelles méthodes de production et d'études des noyaux lourds et superlourds, une priorité scientifique auprès du nouvel accélérateur SPIRAL2 au GANIL, en employant un dispositif innovant: la cible active ACTAR (ACTIVE TARget). ACTAR est à la fois la cible et le détecteur.

Ce projet est financé à hauteur de 134 000,00€ (96 000,00€ en fonctionnement et 38 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **SCHINOBI : Chimie sous irradiation de soufre de glaces intégrant des composés azotés et organiques**

Projet porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (CIMAP)

---

<sup>2</sup> On appelle machine électrique tout système comportant un circuit magnétique (dispositif permettant la canalisation du champs magnétique) et un circuit électrique généralement des bobines.

Le présent projet a pour objectif de mieux comprendre la chimie sous irradiation par des ions soufre d'une surface de glace pour un environnement astrophysique. Ces expériences auront notamment un impact dans le champ de la planétologie et de l'astrobiologie. Cela apportera des informations expérimentales qui aideront sans aucun doute à l'interprétation des observations de la surface des lunes Joviennes.

Ce projet est financé à hauteur de 144 000,00€ (127 000,00€ en fonctionnement et 17 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

➤ **RIN Normandie Humanités et Société (NHS) - Pôle ComUE Sciences Humaines et Sociales (SHS)**

- **Projet CIRM : Commerce international et réseau maritime : une analyse à partir de données massives**

Porté par l'Université de Rouen Normandie

Le projet cherche à mieux comprendre l'influence du réseau maritime sur les échanges de marchandises entre pays. Le transport maritime joue en effet un rôle central dans les échanges internationaux, mais il existe peu d'études empiriques estimant l'impact du réseau maritime sur les échanges de marchandises entre pays.

Ce projet est financé à hauteur de 101 000,00 € en fonctionnement et 11 350,00€ en investissement à 100% sur fonds Région.

- **Projet ESN BAROQUE : Espaces du spirituel dans la Normandie Baroque**

Porté par l'Université de Rouen Normandie

Le projet a pour ambition la prise en compte d'un patrimoine très insuffisamment étudié : l'espace du sanctuaire et son mobilier, tel qu'il est renouvelé dans l'espace de la Normandie baroque au XVIIème siècle, période déterminante pour cette région où abondent les réalisations de très grande qualité.

Ce projet est financé à hauteur de 122 474,00 € en fonctionnement et 4 000,00€ en investissement à 100% sur fonds Région.

- **Projet SUCHIES : Structures urbaines comparées à travers l'histoire et les échelles**

Porté par le CNRS Délégation Normandie

Le projet vise à approfondir la compréhension de la structure interne et de l'évolution historique des villes, notamment en ce qui concerne leur usage au sol. Le projet propose de construire des bases de données harmonisées dans le temps et dans l'espace afin d'apporter une définition des villes cohérente en utilisant des lois d'échelles faisant le lien entre la structure intra-urbaine et les comparaisons inter-urbaines.

Ce projet est financé à hauteur de 100 500,00 € en fonctionnement et 3 000,00€ en investissement à 100% sur fonds Région.

- **Projet HIGH-TECH : Vers une semi-automatisation du traitement des données massives : annotation sophistiquée de données textuelles historiques**

Porté par l'Université de Caen Normandie

L'ambition du projet est de faire progresser les outils, les ressources, les aptitudes et l'accessibilité de l'annotation textuelle de haut niveau. L'objectif est d'offrir une solution pour la disponibilité en libre accès d'outils et de ressources internationalement reconnues pour l'amélioration de l'annotation syntaxique semi-automatique de textes français contemporains et historiques.

Ce projet est financé à hauteur de 80 630,00 € en fonctionnement et 3 000,00€ en investissement à 100% sur fonds Région.

- **Projet PERCYCLE : Perception et franchissement d'obstacle dans la locomotion cycliste**

Porté par l'Université de Rouen Normandie

Ce projet concerne l'investigation des capacités perceptives de l'aspect franchissable d'un obstacle et les stratégies visuomotrices dans les tâches de franchissement d'obstacle dans la locomotion cycliste. Le projet s'intéresse à deux verrous en sciences cognitives (psychologie expérimentale et neurosciences comportementales) : l'incorporation des objets (le vélo) au corps propre, le vélo étant vécu comme une extension du corps, et un médiateur entre le corps et l'environnement, car c'est à travers le vélo que l'individu perçoit l'environnement, mais aussi la perception de son environnement plus lointain comme les obstacles.

Ce projet est financé à hauteur de 78 500,00 € en fonctionnement et 18 000,00€ en investissement à 100% sur fonds Région.

- **RIN Normandie Biomédicale et Chimie (NBC) - Pôle ComUE Chimie et biologie appliquées à la santé et au bien-être (CBSB)**

- **Projet RetiGene: Imagerie de l'angiogenèse rétinienne : Développement d'un nouvel outil diagnostique des atteintes neurovasculaires du nouveau-né**

Porté par l'Université de Caen Normandie (Unicaen) et l'Université de Rouen Normandie (URN)- (dérogation au règlement 2021)

Le projet RetiGene s'inscrit dans le cadre du diagnostic précoce des atteintes cérébrales du nouveau-né en ciblant une structure nerveuse, la rétine, qui du fait des avancées récentes tant scientifiques que technologiques, devient une structure d'intérêt permettant une approche non invasive et totalement innovante.

Ce projet est financé à hauteur de 55 000€ en fonctionnement, à 100% sur fonds Région pour l'Unicaen, et 55 000 € en fonctionnement, à 100 % sur fonds Région pour l'URN.

- **Projet COMT : Régulation et rôle de COMT dans la physiopathologie de l'arthrose et la douleur associée**

Porté par l'Université de Caen Normandie (Unicaen)

Le projet vise à étudier le rôle de la catéchol-O-méthyltransférase (COMT, une substance organique) dans l'arthrose et la douleur associée en i) élucidant le rôle de la COMT dans les tissus articulaires ; ii) étudiant les mécanismes cellulaires et moléculaires par lesquels les variants de COMT affectent la douleur liée à l'arthrose ; iii) évaluant si des médicaments ciblant COMT pourraient réduire la progression de l'arthrose et la douleur.

Ce projet est financé à hauteur de 130 000€ en fonctionnement, à 100% sur fonds Région.

- **Projet CALM-NIPS : Méditation de Pleine Conscience Pour Faire Face à un Deuil, étude Pilote en Neuroimagerie**

Porté par l'Université de Caen Normandie (Unicaen)

Le projet qui est une étude pilote, étudiera trois questions : (1) La méditation de pleine conscience peut-elle améliorer les symptômes psychiatriques (et somatiques) chez les personnes endeuillées ? (2) Quels sont les circuits neuronaux spécifiques du cerveau qui sous-tendent la réactivité au stress liée au deuil et qui sont modifiés par l'entraînement à la pleine conscience ? (3) La diminution de la réactivité au stress est-elle le mécanisme de traitement de la méditation de pleine conscience ?

Ce projet est financé à hauteur de 138 516€ (125 184€ en fonctionnement et 13 332€ en investissement), à 100% sur fonds Région.

- **Projet GlycoProtect : Etude de la protection du glycocalyx endothélial par inhibition de l'héparanase-1 dans des pathologies vasculaires thrombotiques non infectieuses impliquant la voie de signalisation TLR4**

Porté par l'INSERM

Le projet vise à étudier les conditions de destruction du glycocalyx endothélial (structure complexe située à la face interne de tous les vaisseaux de l'organisme) dans des pathologies inflammatoires et les moyens d'empêchement de cette destruction.

Ce projet est financé à hauteur de 77 850€ (46 000€ en fonctionnement et 31 850€ en investissement), à 100% sur fonds Région.

- **Projet NICE : Etude de la protection du glycocalyx endothélial par inhibition de l'héparanase-1 dans des pathologies vasculaires thrombotiques non infectieuses impliquant la voie de signalisation TLR4**

Porté par l'INSERM

Le projet vise à mettre en œuvre de nouveaux outils (développement de cellules souches pluripotentes induites (iPSC) à partir de diverses cellules somatiques et la technologie d'édition de gènes CRISPR/Cas) pour faciliter l'interprétation des variations génétiques en utilisant comme paradigme la maladie d'Alzheimer.

Ce projet est financé à hauteur de 132 000€ en fonctionnement, à 100% sur fonds Région.

- **COSMIC2020 : Contrôle du recyclage du Soufre dans le système sol-plante par une culture de Moutarde InterCalaire**

Projet porté par l'Université de Caen Normandie (EVA)

En s'appuyant sur une démarche agroécologique, l'objectif du projet COSMIC2020 est de déterminer les bénéfices d'une implantation de Brassicacées en interculture à l'automne pour la nutrition en Soufre de la culture suivante.

Ce projet est financé à hauteur de 137 090,00€ (136 190,00€ en fonctionnement et 900,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **SWEET TRIP : Explorer la régulation de la glycosylation chez la microalgue verte *Chlamydomonas reinhardtii* grâce à une glycoprotéine rapportrice sur mesure**

Projet porté par l'Université de Rouen Normandie (Glyco-MEV)

Le projet SWEET TRIP a pour but d'étudier les voies de glycosylation (réaction enzymatique consistant à lier un glucide à une chaîne peptidique, une protéine, un lipide ou d'autres molécules), mal connues dans l'organisme modèle *Chlamydomonas reinhardtii* (une algue verte), en déployant un système permettant à la fois la visualisation de la localisation des étapes de glycosylation et la purification et analyse par spectrométrie de masse des modifications.

Ce projet est financé à hauteur de 129 000,00€ (126 000,00€ en fonctionnement et 3 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **CH-PAK : Développement d'une nouvelle famille de polyalkylcétones par activation de liaisons C-H**

Projet porté par l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

Le projet CH-PAK a pour objectif l'utilisation de la chimie moléculaire au service de nouveaux matériaux polymères. L'équipe de recherche s'attachera à étudier et à modifier la structure chimique du PDMK (polydiméthylcétone), un matériau de choix pour l'emballage alimentaire de par son imperméabilité à l'oxygène inégalée (jusqu'à 10 fois les références du marché). A terme, la validation d'une méthodologie de modification chimique pourrait permettre le développement d'une nouvelle famille de matériaux de type PAK pour l'emballage alimentaire.

Ce projet est financé à hauteur de 136 000,00€ (131 000,00€ en fonctionnement et 5 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **ElectROrg : Electrosynthèse et organocatalyse Radicalaire**

Projet porté par l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

Le projet a pour but de développer des constructions efficaces de molécules chirales (asymétrique) via des processus radicalaires (réactions d'addition) en cascade en exploitant à la fois l'électrosynthèse (méthode de synthèse) et l'organocatalyse (utilisation de molécules organiques pour promouvoir des réactions chimiques sans l'utilisation de catalyseurs métalliques). L'objectif à terme est de développer des voies de synthèse efficaces vers des structures moléculaires en 3D, qui sont très prisées actuellement par les entreprises pharmaceutiques pour la conception de candidats médicaments.

Ce projet est financé à hauteur de 105 000,00€ (100 000,00€ en fonctionnement et 5 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **FLUCATOOL : Développement d'outils de bioconjugation fluorogénique par photocatalyse, vers des applications en bioimagerie**

Projet porté par l'Université de Rouen Normandie

La visualisation de la localisation, de la dynamique et des interactions des protéines donnent des informations importantes pour comprendre comment les cellules réagissent aux perturbations environnementales et génétiques, ou aux substances chimiques ou biologiques notamment dans le contexte de la découverte de médicaments. L'ambition de FlucaTool est de développer, à l'interface de la chimie et de la biologie, une nouvelle méthode de marquage sélectif et fluorogénique de protéines d'intérêt par catalyse photoredox (utilisation de transfert d'électron) induite par la lumière visible.

Ce projet est financé à hauteur de 140 000,00 € en fonctionnement, à 100% sur fonds Région.

- **CLICKDETECT : Chimie click et détection in vivo - intérêt d'un radiopharmaceutique hydrophile et application à l'imagerie TEP/IRM de l'inflammation vasculaire**

Projet porté par l'Université de Caen Normandie

L'imagerie TEP (Tomographie par Emission de Positons) est un outil puissant pour établir un diagnostic, suivre l'évolution des pathologies et l'efficacité des traitements, et évaluer de nouvelles stratégies thérapeutiques. Le projet Click&Detect vise à développer un radiopharmaceutique marqué au fluor-18 innovant dans le but d'optimiser le radiomarquage in vivo d'anticorps spécifiques selon la stratégie de préciblage. En cas de succès, l'imagerie serait de meilleure qualité par rapport aux approches classiques, et l'accumulation du radiopharmaceutique dans les organes sains serait limitée, et son excrétion favorisée.

Ce projet est financé à hauteur de 150 000,00 € en fonctionnement, à 100% sur fonds Région.

- **RADIOGOLD : Radio-iododécarboxylation à l'or et applications à d'autres radio-isotopes**

Projet porté par l'Université de Caen Normandie

Radiogold a pour ambition de développer de nouvelles méthodes de radiomarquage afin de synthétiser de nouveaux traceurs, via des dérivés organométalliques de l'or. Ce projet de recherche fondamentale permettra au porteur de projet de collecter suffisamment de résultats préliminaires pour candidater à l'AAPG de l'ARN et à un ERC grant. A terme, ce projet devrait avoir un fort impact dans le domaine médical.

Ce projet est financé à hauteur de 137 000,00 € en fonctionnement, à 100% sur fonds Région.

- **MI2B**

Projet porté par l'Université de Caen Normandie

Les microorganismes, en particulier d'origine alimentaire, sont un réservoir important d'ingrédient et d'auxiliaires technologiques soit en tant que ferments soit en tant que producteurs de nouveaux composés permettant de lutter contre les agents pathogènes humains et animaux. Aujourd'hui, de nouveaux outils d'études peuvent être mis en œuvre via les dispositifs de microfluidique (autrement appelés systèmes « Lab-on-chip ») afin d'étudier les membres de ces consortia fermentaires et les

mécanismes d'interactions entre ces microorganismes. MI2B vise à étudier deux modèles d'interactions bactériennes pertinents dans l'étude d'écosystèmes microbiens fromagers et les produits fermentés cidricoles afin de mettre au point des outils de criblage haut-débit ainsi que des diagnostics environnementaux.

Ce projet est financé à hauteur de 150 000,00 € (99 000,00€ en fonctionnement et 55 000,00 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

➤ **RIN Normandie Terre et Mer (NTM) - Pôle ComUE Continuum Terre Mer (CTM)**

- **Projet ECOLINK : Apprécier le rôle de la faune du sol dans la régulation de l'exsudation racinaire via un dispositif d'étude novateur : ECORROOTS**

Porté par l'Université de Rouen Normandie

Le projet ECOLINK est un projet destiné à mieux appréhender les mécanismes écologiques fins dans le cadre des relations entre les plantes et la faune du sol. Ces mécanismes très mal connus constituent un réel vide de connaissance, alors que les relations plante/faune du sol sont pourtant essentielles au fonctionnement et devenir des écosystèmes. ECOLINK vise principalement à apprécier la capacité de la faune du sol (particulièrement sa diversité fonctionnelle) à moduler directement ou indirectement via une modification de la communauté microbienne rhizosphérique, la quantité et qualité des composés exudés ou rhizodéposés par les plantes.

Ce projet est financé à hauteur de 149 050,00€ (141 550€ en fonctionnement et 7 500€ en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **Projet SCHEMAh**

Porté par l'Université de Caen Normandie

Le projet SCHEMAh propose pour la première fois de comprendre si et comment l'environnement contrôle la structure du matériel génétique via la méthylation des acides nucléiques chez le modèle 'huître', et ainsi l'expression des gènes permettant son adaptation. Par des approches innovantes combinées aux niveaux moléculaires et morphologiques, le projet SCHEMAh explorera d'une part le lien entre méthylation de l'ADN et structure de la chromatine, et d'autre part l'existence d'ARNs non codants m6A-méthylés pour compenser le dosage chromosomique aberrant des huîtres triploïdes. Les connaissances fondamentales pionnières apportées par ce projet constituent un enjeu important pour comprendre l'adaptation de l'huître *C. gigas*, un modèle d'intérêt scientifique majeur et maillon clé de l'écosystème littoral normand, et plus généralement des espèces, face au changement global.

Ce projet est financé à hauteur de 95 200,00€ (91 200€ en fonctionnement et 4 000€ en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **Projet DARTHYS : Dépendances Routières et Transferts HYdro-Sédimentaires**

Porté par l'Université de Caen Normandie

Le projet de recherche Dépendances Routières et Transferts HYdro-Sédimentaires propose ainsi de lancer un travail exploratoire sur cette thématique à l'échelle du département du Calvados. DARTHYS vise à appréhender la diversité des bords de routes au sein des différents terroirs hydro-paysagers d'un département, quantifier les volumes hydro-sédimentaires en interaction avec les réseaux routiers et

leurs dépendances et identifier les pratiques de gestion des bords de route et les mettre au regard des particularités des territoires (sensibilité à l'érosion et organisation paysagère).

Ce projet est financé à hauteur de 141 842,00€ (135 542€ en fonctionnement et 6 300 € en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **Projet ECUSED : Effets cumulés des activités humaines en mer sur les fonds sédimentaires : apports de la géochimie et des géostatistiques**

Porté par l'Université de Caen Normandie

Le projet ECUSED porte sur les effets cumulés des activités humaines en mer sur l'état physique des fonds sédimentaires. Plus particulièrement, nous considérerons l'impact cumulatif des activités d'extraction de granulats marins (concession Granulats Marins du Havre), et d'immersion de sédiments dragués par les Grands Ports Maritimes pour l'entretien des chenaux de navigation (site du MACHU), qui se concentrent au débouché de l'estuaire de la Seine. Les fonds sédimentaires de la baie de Seine orientale représentent des habitats diversifiés pour les organismes benthiques, maillons essentiels des écosystèmes marins, et constituent un stock sédimentaire étroitement lié à la stabilité du trait de côte. Afin de définir les zones d'influence de chaque activité sur l'environnement naturel, et les éventuelles connexions entre sites, il est nécessaire de caractériser les sources (naturelles et anthropiques) de sédiments et leurs directions de transport à une échelle de plusieurs dizaines de kilomètres carrés. Pour y arriver, une méthodologie innovante, basée sur l'analyse spatialisée de la composition géochimique et de paramètres granulométriques des sédiments, sera développée et éprouvée sur le terrain. Elle permettra l'obtention de cartes de transport sédimentaire par type ou nature de sédiment. En parallèle, une étude en milieu contrôlé (canal à courant) sera menée afin d'affiner les modèles sous-jacents à la méthode de traitement géostatistique. Cette approche livrera une vérité de terrain complémentaire aux modèles numériques prédictifs qui atteignent leurs limites face à l'hétérogénéité des sédiments et à la complexité des forçages hydrodynamiques, caractéristiques de la baie de Seine.

Ce projet est financé à hauteur de 115 000,00€ (85 000€ en fonctionnement et 30 000€ en investissement) à 100% sur fonds Région.

- **Projet CryoCop : Cryoconservation, viabilité et développement des œufs de copépodes issus de populations sauvages de Seine (France) et du Saint Laurent (Canada)**

Porté par l'Université Le Havre Normandie

L'objectif de ce projet est de développer un protocole de cryoconservation, d'évaluer la viabilité des œufs et la sensibilité des différentes souches sauvages (Seine, France et Saint-Laurent, Canada) d'un copépode. Le copépode étudié sera *Eurytemora affinis* afin de disposer de matériel biologique indépendamment des conditions du milieu, étape essentielle à l'optimisation et au développement d'un kit clé en main d'évaluation de la toxicité des composés chimiques à travers le bioessai embryon-larvaire BASIC.

Le projet CryoCop permettra d'optimiser et d'accélérer le développement du bioessai BASIC, et apportera des connaissances inédites sur la cryoconservation des œufs et les différences de sensibilité des stades de développement nauplien en fonction de l'origine des souches sauvages.

Ce projet est financé à hauteur de 59 860,00€ (52 360€ en fonctionnement et 7 500€ en investissement) à 100% sur fonds Région.

➤ **RIN Normandie Digitale (ND) - Pôle ComUE Sciences du Numérique (SN)**

- **BIOMA-NORMAN : Emergence d'un pôle biomaths en Normandie**

Projet porté par l'Université de Rouen Normandie (LMRS)

Ce projet émergent vise à développer une nouvelle filière de recherche mathématique, à savoir les biomathématiques, au Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem, Université de Rouen Normandie. Cela permettrait de créer et de renforcer des liens avec les laboratoires de biologie (comme ECODIV) à Rouen, mais aussi avec le Laboratoire de Mathématiques Appliquées du Havre où une telle thématique a récemment émergé. Le projet scientifique consiste en l'étude de problèmes mathématiques qui sont directement motivés par la biologie. Les questions biologiques qui motivent ce projet sont liées à des problèmes contemporains majeurs comme la résistance des cellules ou des bactéries aux médicaments ou la réponse évolutive au changement global. Le principal objectif scientifique de ce projet est de développer des méthodes mathématiques innovantes pour étudier ces problèmes.

Ce projet est financé à hauteur de 96 500,00 € (AE : 91 500€ / AP : 5 000€) à 100% sur fonds Région.

- **ELBA : Exploration de la « Lattice Boltzmann method » et Applications**

Projet porté par l'Université de Rouen Normandie (LMRS)

Ce projet émergent a pour objectif de développer une thématique de recherche nouvelle dans le LMRS autour de la Lattice Boltzmann method (LBM)<sup>3</sup>. Il permettra de renforcer la collaboration entre la recherche mathématique et le monde de l'industrie et de l'entreprise avec des applications possibles dans des études d'actualité comme la simulation et l'optimisation thermique de centres de données ou bâtiments avec des murs incluant des matériaux à changement de phase (configurations proposées par Orange Labs), la détection de cavités souterraines (marnières) en Normandie (configurations proposées par CEREMA) et la simulation de systèmes de refroidissement utilisant des superfluides (sujet encore théorique).

Ce projet est financé à hauteur de 130 000,00 € (115 800€ AE/14 200€ AP) à 100% sur fonds Région.

- **Deep-LightProj : Nouveaux opérateurs de projections pour la génération d'images photo-réalistes par réseaux de neurones légers**

Projet porté par le Centre National de la Recherche Scientifique (GREYC)

Le projet émergent Deep-LightProj s'intéresse à la génération d'images photo-réalistes avec des multiples applications en photographie computationnelle et en imagerie artistique (par exemple, pour la colorisation automatique d'images, la superrésolution, ou encore la génération de visages réalistes) avec un premier focus sur le problème de la super-résolution d'image avec des facteurs d'agrandissements importants. L'approche proposée repose sur le développement de nouveaux opérateurs de projections de données dans des réseaux de neurones profonds afin de pouvoir les mettre en œuvre sur des machines à mémoire et capacités de calcul plus modestes (smartphones ou PC standard, plutôt que sur un gros serveur externe, comme c'est le cas aujourd'hui).

---

<sup>3</sup> La méthode de Boltzmann sur réseau est une méthode de dynamique des fluides relativement récente permettant de reproduire le comportement de fluides complexes.

Ce projet est financé à hauteur de 97 000€ (89 000€ AE / 8 000€ AP) à 100% sur fonds Région.

**P270 – projets RIN Recherche « Tremplins » - CP du 13 septembre 2021****Définition d'un projet tremplin**

Soutien à des projets de recherche à fort potentiel et à haut niveau d'ambition scientifique, projetant d'aboutir à une labellisation d'excellence, à une collaboration internationale ou permettant une valorisation socio-économique.

Le dossier de candidature doit faire clairement mention de la labellisation, de l'appel à projet européen/national, de la collaboration internationale ou de la valorisation socio-économique visés à l'issue du projet.

**Dépenses éligibles au titre du règlement 2020**

Frais de personnels non permanents, frais de mission, consommables, équipements, mise à niveau d'équipements, prestations de recherche, aide au montage de dossiers

Ci-dessous, présentation des projets par Réseau d'Intérêt Normand et de leurs plans de financements.

➤ **RIN Normandie Energies et Matériaux (NEM) - Pôle ComUE Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux (EP2M)**

- **HYBRID : Effets de Diffusion Différentielle dans les Jets Hydrogène-CO2**

Porté par le CNRS Délégation de Normandie (CORIA)

Il s'agit d'un projet de recherche sur la combustion de mélanges de combustibles contenant de l'hydrogène pour des applications dans le domaine de l'énergie. Ce projet apportera un nouvel éclairage sur le mélange entre deux gaz ayant des propriétés thermophysiques différentes. Une meilleure compréhension du mélange devrait permettre une meilleure prédiction des polluants associés et une meilleure prise en compte des impacts sur l'environnement.

Ce projet est financé à hauteur de 98 000,00€ (86 000,00€ en fonctionnement et 12 000,00 € en investissement ou AE : 86 000,00€/ AP : 12 000,00€) sur fonds Région.

La part FEDER indiquée dans le plan de financement sera engagée ultérieurement, sur la programmation 2021-2027.

**CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Numéro de dossier : 20E02143 - 00016546

RIN Recherche 2021 - Tremplin - HYBRID : Effets de Diffusion Différentielle dans les Jets Hydrogène-CO2  
CP du 13 septembre 2021



RÉGION  
NORMANDIE

**ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DÉPENSES HT (*)			RESSOURCES	
Postes de dépenses	Fonctionnement en €	Investissement en €	Indiquer les ressources perçues	MONTANT en €
Equipements scientifiques		30 000,00	Subvention Région Fonctionnement	86 000,00
Personnel	143 000,00		Subvention Région Investissement	12 000,00
Consommables	65 000,00		Subvention FEDER Investissement	129 000,00
Frais de missions	7 000,00		Subvention FEDER Investissement	18 000,00
Sous-total	215 000,00	30 000,00		
<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>245 000,00 €</b>		<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>245 000,00 €</b>

La part FEDER indiquée dans le plan de financement sera engagée ultérieurement, sur la programmation 2021-2027.

- **PICODUV : Laser impulsif picoseconde bleu/UV à fibre dopée Néodyme pour l'inspection et la structuration de matériaux**

Porté par l'ENSICAEN (CIMAP)

Le projet a pour objectif de développer de nouvelles sources laser impulsives bleues/UV basées sur des fibres qui permettront d'atteindre nouvelles gammes spectrales encore inexplorées. Il se propose de développer les outils attendus par de nombreuses applications, notamment l'analyse et le traitement des matériaux, que sont les lasers à fibre<sup>1</sup> émettant dans l'ultra-violet.

Ce projet est financé à hauteur de 79 200,00€ (43 200,00€ en fonctionnement et 36 000,00 € en investissement ou AE : 43 200,00€/ AP : 36 000,00€) à 100% sur fonds Région.

La part FEDER indiquée dans le plan de financement sera engagée ultérieurement, sur la programmation 2021-2027.

#### ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN

Numéro de dossier : 21E04835 - 00017441

RIN Recherche 2020 - Tremplin - PICODUV : Laser impulsif picoseconde bleu/UV à fibre dopée Néodyme pour l'inspection et la structuration de matériaux

CP du 13/09/2021



#### ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES HT (*)			RESSOURCES	
Postes de dépenses	Fonctionnement en €	Investissement en €	Indiquer les ressources perçues	MONTANT en €
Equipements scientifiques		90 000,00	Subvention Région Fonctionnement	43 200,00
			Subvention Région Investissement	36 000,00
Personnel	55 000,00		Subvention FEDER Fonctionnement	64 800,00
Consommables	50 000,00		Subvention FEDER Investissement	54 000,00
Frais de missions	3 000,00			
Sous-total	108 000,00	90 000,00		
<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>198 000,00 €</b>		<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>198 000,00 €</b>

La part FEDER indiquée dans le plan de financement sera engagée ultérieurement, sur la programmation 2021-2027.

#### ➤ RIN Normandie Humanités et Société (NHS) - Pôle ComUE Sciences Humaines et Sociales (SHS)

- **MOCUB : Modélisation des comportements et des usages sur blockchain**

Porté par l'Université de Rouen Normandie et l'Université Le Havre Normandie

Le projet se penche sur les deux catégories d'acteurs utilisant la blockchain.

Les premiers acteurs étudiés seront ceux validant les transactions sur la blockchain : la modélisation de leur comportement devra permettre d'offrir des outils d'incitation économique à l'utilisation de la blockchain, à destination des pouvoirs publics et des utilisateurs.

<sup>1</sup> Pour les ingénieurs et les scientifiques, un laser à fibre est un appareil dans lequel « le milieu de gain actif est une fibre optique dopée avec des éléments de terres rares tels que l'erbium, le néodyme, le dysprosium, le praséodyme, le thulium et l'holmium ». Son principal avantage est la stabilité et l'économie en énergie.

La seconde catégorie d'acteurs étudiés sont les utilisateurs de la blockchain. Ceux-ci doivent en effet pouvoir trouver un bénéfice dans cette utilisation, tout en étant assurés que celle-ci soit fiable et robuste. Pour ce faire, l'étude portera sur l'environnement juridique et la modélisation de contrats sur blockchain.

<b>UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE</b>				
Numéro de dossier : 21E04687		RIN Recherche 2020 - Tremplin - MOCUB : Modélisation des comportements et des usages sur blockchain		 RÉGION NORMANDIE
CP du 13/09/2021				
<b>ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>DÉPENSES HT</b>			<b>RESSOURCES</b>	
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Indiquer les ressources perçues</b>	<b>MONTANT</b>
Frais de personnel dont : - 2 IGR 18 mois	138 000,00 €		Subvention Région Fonctionnement	63 380,80 €
Acquisition d'équipements scientifiques dont : - 2 ordinateurs portables		4 000,00 €	Subvention Région Investissement	1 600,00 €
Frais d'aide au montage de dossier	13 089,00 €		Subvention FEDER 2021- 2027 Fonctionnement	95 071,20 €
Frais de missions	4 363,00 €			
Consommables	3 000,00 €		Subvention FEDER 2021 - 2027 Investissement	2 400,00 €
Sous-total	158 452,00 €	4 000,00 €		
<b>BUDGET GLOBAL :</b>		<b>162 452,00 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL:</b>	<b>162 452,00 €</b>

La part FEDER indiquée dans le plan de financement sera engagée ultérieurement, sur la programmation 2021-2027.

<b>UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE</b>				
Numéro de dossier : 21E04686		RIN Recherche 2020 - Tremplins - MOCUB : Modélisation des comportements et des usages sur blockchain		 RÉGION NORMANDIE
CP du 13/09/2021				
<b>ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>DÉPENSES HT</b>			<b>RESSOURCES</b>	
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Indiquer les ressources perçues</b>	<b>MONTANT</b>
Acquisitions d'équipements scientifiques		2 000,00 €	Subvention Région Fonctionnement	71 181,50 €
Frais de missions	2 181,50 €			
Dépenses de personnel	69 000,00 €		Subvention Région Investissement	2 000,00 €
Sous-total	71 181,50 €	2 000,00 €		
<b>BUDGET GLOBAL :</b>		<b>73 181,50 €</b>	<b>BUDGET GLOBAL:</b>	<b>73 181,50 €</b>



Numéro de dossier : XXXXXXXX  
Dates de prise en compte des dépenses : du JJ/MM/AAAA  
au JJ/MM/AAAA (date de fin du projet + 6 mois)  
Date limite de réception des justificatifs : JJ/MM/AAAA  
Date de signature de la convention (dernier signataire) : JJ/MM/AAAA

**CONVENTION**  
pour le financement du RIN recherche « Nom du projet »  
« du bénéficiaire »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **LA REGION NORMANDIE**, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1

représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente en date du « jour mois année »

ci-après dénommée **LA REGION**

D'UNE PART,

ET

- « **LE BENEFICIAIRE** », dont le siège est situé à « Adresse »

représenté(e) par son « titre », « Monsieur/Madame » « Prénom NOM », dûment habilité(e) à cet effet

ci-après dénommé(e) **LE BENEFICIAIRE**

D'AUTRE PART.

Vu les articles L. 4211-1, L. 4221-1 et L. 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° AP D 16-12-1 du Conseil Régional du 15 décembre 2016 portant approbation des Schémas Régionaux de Développement Economique des Entreprises pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEEII) et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Vu la délibération n° AP D 19-03-16 du Conseil Régional en date du 18 mars 2019 modifiant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente, adoptée par délibération n° AP D 17-11-14 du 20 novembre 2017 ;

Vu la délibération n° CP D XXX du Conseil Régional en date du jour mois année modifiant la délibération n° CP D 18-07-24 en date du 4 juillet 2018 approuvant la convention-type pour le dispositif « RIN Recherche » ;

Vu la délibération n° AP D 20-12-9 du Conseil Régional en date du 14 décembre 2020 modifiant le règlement budgétaire et financier de la Région, adopté par délibération n° AP D 17-12-9 du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° AP D 20-12-10 du Conseil Régional en date du 14 décembre 2020 adoptant le Budget Primitif 2021 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté ;

Vu la délibération n° CP D 20-12-1 de la Commission Permanente du 14 décembre 2020 modifiant le règlement des subventions régionales, adopté par délibération n° CP D 19-07-1 du 4 juillet 2019 ;

Vu la délibération n° CP D XX-XX-XX du Conseil Régional en date du jour mois année modifiant la délibération n° AP D 17-02-93 du Conseil Régional en date du 6 février 2017 approuvant le dispositif RIN Recherche ;

Vu la délibération n° CP D 21-01-1 de la Commission Permanente du 18 janvier 2021 modifiant les modèles de conventions de subventions pour les aides soumises au règlement des subventions, adoptés par délibération n° AP D 18-10-20 en date du 15 octobre 2018 ;

Vu la délibération n° AP D 21-07-25 du Conseil Régional du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement des subventions régionales de Normandie ;

Vu la demande d'aide RIN Recherche déposée par « le bénéficiaire » le « jour mois année » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du « jour mois année » ;

## IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La convention a pour objet le subventionnement du projet « description succincte du projet » dans le cadre du dispositif de financement RIN Recherche « année ».

La Région a décidé d'aider à la réalisation du projet de recherche dont le plan de financement est détaillé en annexe 1, par le versement d'une subvention telle que définie à l'article 2.

Le projet RIN Recherche « année » du « bénéficiaire » se déroule de manière prévisionnelle du « jour mois année » au « jour mois année ».

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties.

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération repris en annexe 1, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un **montant maximal de** « X »

euros (soit « X » % du coût total du projet), pour le financement des activités définies à l'article 1, dont :

- « X » € en fonctionnement, soit « X » % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable fixée à « X » €,
- « X » € en investissement, soit « X » % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable fixé à « X » €.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans l'éventualité où les avances/acomptes versés seraient supérieurs à la subvention ainsi justifiée, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait supérieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région restera plafonnée au montant précisé dans la présente convention.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'objet de la convention défini à l'article 1 sous sa responsabilité.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

En application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

### **ARTICLE 4 : PRISE EN COMPTE DES DEPENSES**

La prise en compte des dépenses débute à compter du « jour mois année » et s'achève le « jour mois année (date de fin d'opération + 6 mois) ».

Aucune dépense engagée après la date de fin du projet indiquée à l'article 1, ou non-rattachée au projet ne pourra être considérée comme éligible.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

#### ***5-1 Fonctionnement***

#### ***5-1-1 (Subventions inférieures ou égales à 150 000 €)***

La subvention sera versée par la Région selon les modalités suivantes :

- une avance de **60 %** du montant maximal de la subvention, lorsque la convention aura été signée par les parties ;
- le solde, sur présentation d'un **état récapitulatif des recettes et dépenses acquittées** (ou du budget réalisé du projet), visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire, ou, en l'absence d'expert-comptable,

signées par le représentant légal de la structure). Seuls ces éléments seront transmis au payeur régional pour justifier le mandat.

En complément à la demande de solde (ou du versement unique), le bénéficiaire communiquera à la Région :

- les copies des factures acquittées ;
- le bilan d'activité définitif ;
- ....

L'ensemble de ces pièces devra obligatoirement être présenté dans les **six** mois suivant la date de fin du projet indiquée à l'article 1, soit le « **jour mois année** »,

### **5-1-2 (Subventions supérieures à 150 000 €)**

La subvention sera versée par la Région selon les modalités suivantes :

- une avance de **40 %** du montant maximal de la subvention, lorsque la convention aura été signée par les parties ;
- un acompte de **30 %** du montant maximal de la subvention, sur présentation d'un **bilan d'activité intermédiaire** accompagné d'un **état récapitulatif des dépenses justifiant l'utilisation de l'avance initiale** ;
- le solde, sur présentation **d'un état récapitulatif des recettes et dépenses acquittées** (ou du budget réalisé du projet), visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire, ou, en l'absence d'expert-comptable, signées par le représentant légal de la structure). *Seuls ces éléments seront transmis au payeur régional pour justifier le mandat.*

En complément à la demande de solde (ou du versement unique), le bénéficiaire communiquera à la Région :

- les copies des factures acquittées ;
- le bilan d'activité définitif ;
- ....

L'ensemble de ces pièces devra obligatoirement être présenté dans les **six** mois suivant la date de fin du projet indiquée à l'article 1, soit le « **jour mois année** » ;

### **5-2 Investissement**

#### **5-2-1 (Subventions inférieures ou égales à 150 000 €)**

La subvention sera versée par la Région selon les modalités suivantes :

- une avance de **50 %** du montant maximal de la subvention, lorsque la convention aura été signée par les parties ;
- le solde, sur présentation d'un **état récapitulatif des recettes et dépenses acquittées** (ou du budget réalisé du projet), visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire, ou, en l'absence d'expert-comptable, signées par le représentant légal de la structure). Seuls ces éléments seront transmis au payeur régional pour justifier le mandat.

En complément à la demande de solde (ou du versement unique), le bénéficiaire communiquera à la Région :

- les copies des factures acquittées ;
- le bilan d'activité définitif ;
- ....

L'ensemble de ces pièces devra obligatoirement être présenté dans les **six** mois suivant la date de fin du projet indiquée à l'article 1, soit le « **jour mois année** ».

### **5-1-2 (Subventions supérieures à 150 000 €)**

La subvention sera versée par la Région selon les modalités suivantes :

- une avance de **50 %** du montant maximal de la subvention, lorsque la convention aura été signée par les parties ;
- un acompte de **30 %** du montant maximal de la subvention, sur présentation d'un **bilan d'activité intermédiaire** accompagné d'un **état récapitulatif des dépenses justifiant l'utilisation de l'avance initiale ou du/des bon(s) de commande signé(s) par le bénéficiaire** ;
- le solde, sur présentation **d'un état récapitulatif des recettes et dépenses acquittées** (ou du budget réalisé du projet), visé par la personne compétente (expert-comptable, comptable assignataire, ou, en l'absence d'expert-comptable, signées par le représentant légal de la structure). *Seuls ces éléments seront transmis au payeur régional pour justifier le mandat.*

En complément à la demande de solde (ou du versement unique), le bénéficiaire communiquera à la Région :

- les copies des factures acquittées ;
- le bilan d'activité définitif ;
- ....

L'ensemble de ces pièces devra obligatoirement être présenté dans les **six** mois suivants la date de fin du projet indiquée à l'article 1, soit le « **jour mois année** » ;

\*  
\* \*

Le dépassement de ce délai constitue la déchéance du droit de demander le versement du solde de la subvention, s'il reste un solde à verser. De plus, un titre de recettes pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire pour les sommes qui auraient déjà été versées par la Région.

\*  
\* \*

La région autorise le dépassement par poste de dépenses mentionnées dans le plan de financement prévisionnel, dans la limite de 15% par poste, sous réserve de respecter le montant global du plan, et que l'objet et la nature du projet n'en soient pas modifiés (pas de fongibilité entre les postes de fonctionnement et d'investissement).

\*  
\* \*

La Région effectuera le(s) versement(s) sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Régional de Normandie.

**ARTICLE 6 : AMORTISSEMENT COMPTABLE DES BIENS OU EQUIPEMENTS SUBVENTIONNES** (*=> à supprimer si seulement fonctionnement et à renuméroter les articles*)

La Région doit appliquer la même durée d'amortissement comptable que le bénéficiaire, pour l'objet de la présente convention.

Le bénéficiaire atteste donc appliquer, pour le bien ou équipement subventionné et dont le coût est le plus élevé dans le cadre du projet, une durée d'amortissement comptable de « X » années. (*=> dans informations du dossier*)

**ARTICLE 7 : COMMUNICATION DU FINANCEMENT REGIONAL**

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément aux engagements pris lors de la demande de subvention.

Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée.

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 1er du présent article lors de sa demande de versement de solde.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet [www.normandie.fr/logo-et-charte](http://www.normandie.fr/logo-et-charte).

**ARTICLE 8 : BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'ACHATS**

Si le financement de son activité ou sa gouvernance est majoritairement assuré par des financeurs publics, une association de droit privé peut répondre à la définition de « pouvoir adjudicateur » et par conséquent, est soumise à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. article L 1211-1 du CCP – ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018).

Dès lors, elle doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats (adoption d'une procédure en CA avec éventuellement des seuils, définition des besoins, publicité préalable, preuve de la mise en concurrence, analyse des offres et décision).

Par ailleurs, la Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses.

La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses.

Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

En outre, les services de la Région peuvent apporter conseil aux porteurs de projets dans la rédaction de leurs marchés.

### **ARTICLE 9 : INTEGRATION DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Région Normandie est engagée dans un projet territorial de développement durable.

Elle souhaite être elle-même éco-responsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.).

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, sites dédiés aux transports collectifs et au covoiturage).

### **ARTICLE 10 : EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

La Région est engagée avec l'Etat dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle souhaite ainsi inciter l'ensemble de ses partenaires à mener des actions dans ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

**Le bénéficiaire pourra communiquer à la Région les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement.**

### **ARTICLE 11 : CONTROLE DE LA REGION ET REVERSEMENT**

En application de l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

La Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération sans que le bénéficiaire ne puisse

s'y opposer, et procéder à des contrôles sur place et sur pièces, avant et après le versement de l'aide, afin notamment de vérifier :

- que l'action, l'opération ou le projet subventionné a bien été réalisé,
- que la subvention a bien été utilisée conformément à l'intérêt régional et à l'objet social de l'organisme,
- que l'objet de la subvention n'a pas été modifié sans autorisation,
- que l'ensemble des subventions publiques perçues n'excèdent pas les dépenses engagées pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné,
- que le concours financier de la Région a bien fait l'objet d'une publicité de la part du bénéficiaire,
- que les délais fixés pour produire les pièces ont bien été respectés.

Si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, le Président du Conseil Régional peut exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée.

Dans tous les cas, la Région peut déléguer une mission d'audit auprès des organismes bénéficiaires de ses subventions. Ceux-ci devront tenir à disposition les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission pendant une durée de 10 ans après attribution de la subvention.

#### **ARTICLE 12 : DELAIS LIES A LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la date apposée par le dernier signataire.

La convention arrive à échéance **six** mois après la date limite de remise des pièces justificatives de paiement, soit le « **jour mois année** ».

Toutefois, les effets de la convention perdurent après la date de fin de la convention (obligation de maintien de l'équipement dans la structure, contrôles effectués par les services de la Région et les demandes de reversements éventuels, par exemple).

Aucun paiement de la Région ne pourra intervenir après la date d'expiration de la convention.

#### **ARTICLE 13 : DENONCIATION DE LA CONVENTION**

Le non-respect par le bénéficiaire des obligations découlant pour lui de la présente convention pourra entraîner la résolution ou la résiliation de cette dernière, sans indemnité.

La Région peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour bénéficier de la subvention, objet de la présente convention.

Si le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure collective et n'a pas réalisé le projet défini à l'article 1, la Région pourra effectuer une déclaration de créance pour demander le remboursement des sommes versées, sans être tenue au versement d'une quelconque indemnité.

Le bénéficiaire peut dénoncer la présente convention, sans être tenu au versement d'une quelconque indemnité, moyennant un préavis de 3 mois. Dans ce cas la Région pourra maintenir la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.

Dans l'ensemble de ces hypothèses, la Région se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes versées.

#### **ARTICLE 14 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification d'une convention doit être précédée d'une demande écrite et motivée du bénéficiaire.

L'acceptation de cette demande -qui n'est pas un droit- doit être formalisée par :

- l'adoption d'une nouvelle délibération avant l'expiration du délai éventuel fixé dans la délibération initiale sauf pour : une erreur matérielle administrative, une transformation d'entité consécutive à un texte législatif ou réglementaire ou une transformation d'entité suite à une fusion absorption sans modification du SIRET ainsi que le report des dates initiales dans un délai inférieur ou égal à 6 mois, du calendrier de l'opération, de la durée de la convention, de la prise en compte des dépenses et de la transmission des pièces justificatives de paiement,
- la signature d'un avenant à la convention conclu dans les mêmes formes, avant l'expiration de la convention initiale, soit le « jour mois année ».

Par mesure de précaution et compte-tenu des délais d'instruction, d'adoption et de signature d'un éventuel avenant, toute demande de modification doit impérativement parvenir à la Région minimum trois mois avant la date de fin de validité de la convention.

#### **ARTICLE 15 : LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de litige persistant, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Caen.

Fait en 2 exemplaires originaux

« Ville », le « jour mois année »

LA/LE TITRE/FONCTION  
ETABLISSEMENT

« Ville », le « jour mois année »

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR DE L'ECONOMIE,  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, TOURISME,  
RECHERCHE ET INNOVATION

« Prénom NOM »

Romuald GLOWACKI

## Annexe 1

DÉPENSES HT/TTC			RESSOURCES	
Postes de dépenses	Fonctionnement	Investissement	Indiquer les ressources perçues	MONTANT
Equipements scientifiques (détails)	0,00 €	0,00 €	Subvention Région Fonctionnement	0,00 €
Mise à niveau d'équipements scientifiques (détails)	0,00 €	0,00 €		
Personnel (détails)	0,00 €	0,00 €	Subvention Région Investissement	0,00 €
Prestations de recherche (détails)	0,00 €	0,00 €		
Consommables (détails)	0,00 €	0,00 €		
Aide au montage de dossiers (détails)	0,00 €	0,00 €		
Frais de missions (détails)	0,00 €	0,00 €		
Sous-total	0,00 €	0,00 €		
<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>0,00 €</b>		<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>0,00 €</b>

La région autorise le dépassement par poste de dépenses mentionnées dans le plan de financement prévisionnel, dans la limite de 15% par poste, sous réserve de respecter le montant global du plan, et que l'objet et la nature du projet n'en soient pas modifiés (pas de fongibilité entre les postes de fonctionnement et d'investissement).





**AVENANT n°1 à la CONVENTION  
N° 19E00851  
Projet RIN Recherche 2019 Tremplin « OPTICOG »**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**LA REGION NORMANDIE**, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission Permanente du 13 septembre 2021,

ET

**L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE**, dont le siège est situé au 1, Rue Thomas Becket, BP 138, 76821 MONT SAINT AIGNAN, représentée par son Président, Monsieur Joël ALEXANDRE, dûment habilité à cet effet.

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 17 octobre 2019 attribuant l'aide Régionale ;

Vu la convention de financement unique notifiée le 6 décembre 2019 ;

Vu la demande de modifications du plan de financement de l'opération du 18 mars 2021 ;

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 13 septembre 2021 ;

Vu le budget de la Région Normandie ;

Il est convenu ce qui suit :

**OBJET**

Le présent avenant a pour objet un ajustement du plan de financement initialement conventionné. L'Université de Rouen demande le glissement de 5 000 € de la ligne « Consommables » et de 5 000 € de la ligne « Prestations de recherche », vers la ligne « Equipements de recherche ». Cette demande fait suite à l'impossibilité pour le laboratoire de réaliser des expérimentations en milieu hospitalier (EHPAD), suite aux mesures sanitaires liées à la crise du COVID 19. Un nouveau protocole a été mis en place, avec l'acquisition d'ordinateurs, pour des expérimentations en distanciel.

**ARTICLE 1 – Modification de l'entête et des articles 2, 4 :**

*Entête :*

Numéro de dossier : **19E00851**

Dates de prise en compte des dépenses : du 01/10/2019 au 30/03/2023

Date limite de réception des justificatifs : 30/03/2023

Date de signature de la convention (dernier signataire) :

L'article 2 est modifié comme suit :

## **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération repris en annexe 1, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un **montant maximal de 423 483,00 euros** (dont 383 350,00 € en fonctionnement et 40 133,00 € en investissement) soit 100 % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable pour la réalisation du projet défini à l'article 1<sup>er</sup>.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans l'éventualité où les avances/acomptes versés seraient supérieurs à la subvention ainsi justifiée, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait supérieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région restera plafonnée au montant précisé dans la présente convention.

L'article 4 est modifié comme suit :

## **ARTICLE 4 : PRISE EN COMPTE DES DEPENSES**

La prise en compte des dépenses débute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et s'achève le 30 mars 2023.

Aucune dépense engagée après la date de fin du projet indiquée à l'article 1, ou non-rattachée au projet ne pourra être considérée comme éligible.

Le plan de financement (annexe 1) est modifié comme suit :

UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE				 RÉGION NORMANDIE	
Numéro de dossier : 19E00851		RIN recherche 2019 - Tremplin - OptiCog			
CP du 13 septembre 2021					
<b>ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
DÉPENSES HT			RESSOURCES		
Postes de dépenses	Fonctionnement	Investissement	Indiquer les ressources perçues	MONTANT	
Equipements scientifiques : acquisitions système de mesure EMG, ordinateurs, dont pour passations d'expériences licences diverses ...	0,00 €	40 133,00 €	Subvention Région Fonctionnement	383 350,00 €	
Frais de personnel: CRDFP : 1 post-doc 33 mois, 1IGE 33 mois CETAPS: 1 IGE 12 mois	290 750,00 €	0,00 €	Subvention Région Investissement	40 133,00 €	
Prestation de recherche CRFPD : relecture articles/documents scientifiques en anglais, frais de publication Open Access, fabrication dispositif réponses EMG, cotations données normatives CETAPS: prestations animation d'ateliers d'activité sportive	44 000,00 €	0,00 €			
Aide au montage des dossiers: constitution de réseau européen et montage de projet ERC JC	3 000,00 €	0,00 €			
Consommables CRFPD et CETAPS: mesures EMG/EEG et autres liés à la recherche (électrodes, gel ...); participants à la recherche (bons de défraiement)	29 000,00 €	0,00 €			
Frais de missions: personnel non permanent pour le projet	16 600,00 €	0,00 €			
Sous-total	383 350,00 €	40 133,00 €			
<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>423 483,00 €</b>		<b>BUDGET GLOBAL :</b>	<b>423 483,00 €</b>	

La région autorise le dépassement par poste de dépenses mentionnées dans le plan de financement prévisionnel, dans la limite de 15% par poste et sous réserve de respecter le montant global du plan, et que l'objet et la nature du projet n'en soient pas modifiés (pas de fongibilité entre les postes de fonctionnement et d'investissement).

**ARTICLE 2 – Maintien des autres articles :**

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

Mont Saint Aignan, le.....

Caen, le .....

LE PRÉSIDENT  
DE L'UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
TOURISME, RECHERCHE ET INNOVATION

Joël ALEXANDRE

Romuald GLOWACKI